LE DROIT À UN TRAITEMENT ÉGALITAIRE

LE DROIT DE VIVRE DIGNEMENT

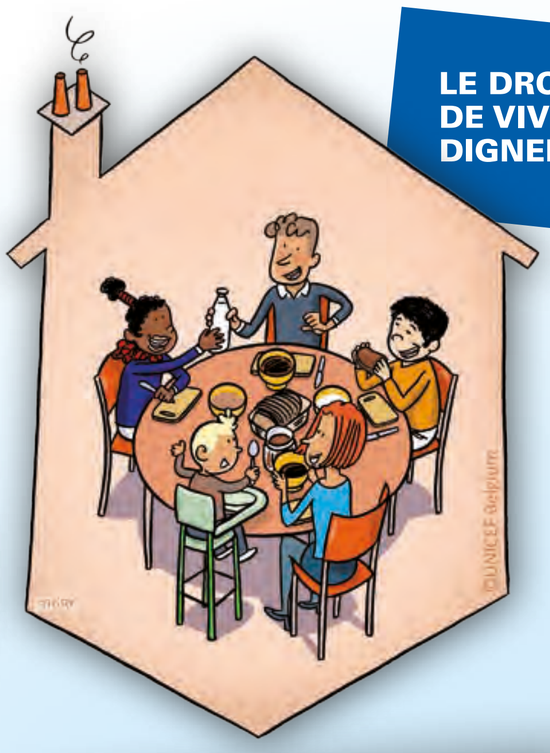

LE DROIT DE S'EXPRIMER ET DE PARTICIPER

LE DROIT À UNE IDENTITÉ

LE DROIT DE SE RÉUNIR

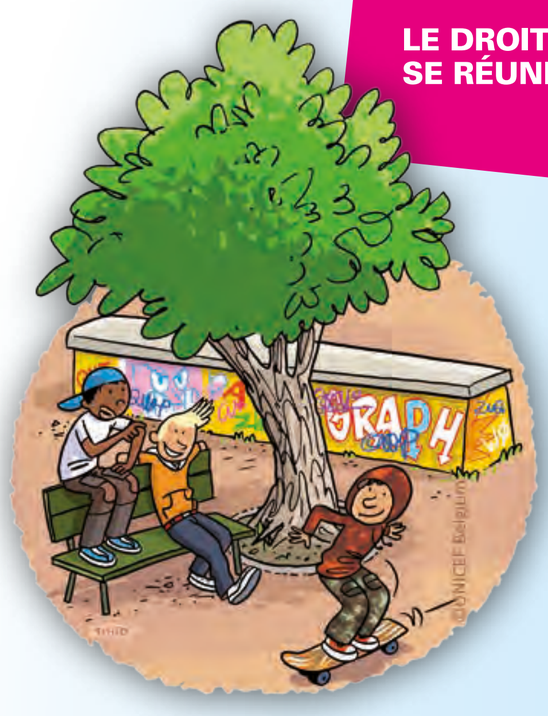

LE DROIT À LA VIE PRIVÉE

LE DROIT DE SE REPOSER, DE S'AMUSER ET DE SE CULTIVER

LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ

Luttons tous pour le respect des droits de chaque enfant

LE DROIT D'ÊTRE EN BONNE SANTÉ

LE DROIT D'AVOIR UNE FAMILLE

LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ ET D'ALLER À L'ÉCOLE

www.unicef.be/kids
www.unicef.be/enseignants

AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

unicef
pour chaque enfant

E.R.: UNICEF Belgique, Olivier Marquet, Boulevard de l'Impératrice 66, 1000 Bruxelles

LE DROIT À UN TRAITEMENT ÉGALITAIRE
Tous les enfants ont les mêmes droits.
Tous les enfants sont donc égaux.
Les gouvernements doivent respecter tous les enfants, quels que soient leur origine, leurs croyances, leurs caractéristiques physiques.

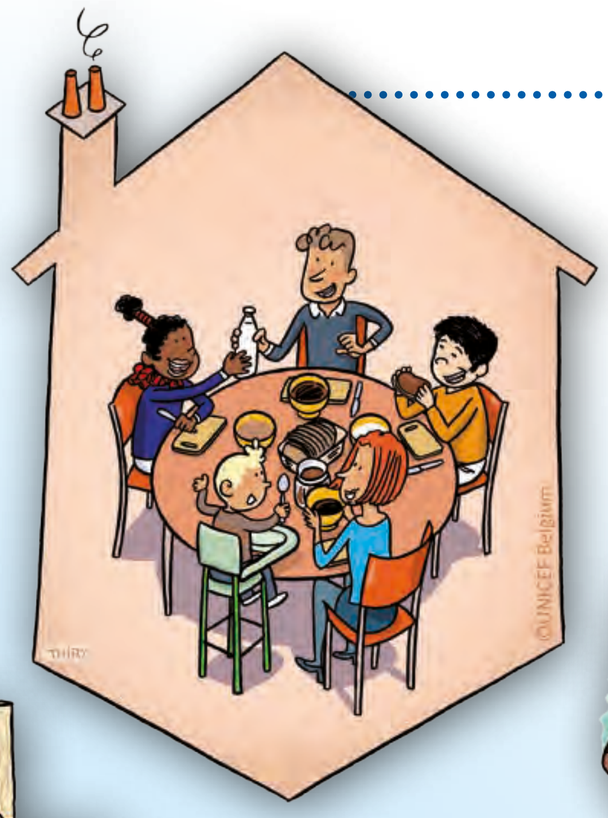

LE DROIT DE VIVRE DIGNEMENT
De la nourriture saine, de l'eau, des vêtements et un abri sont nécessaires pour bien grandir. Tous les enfants y ont droit. Ils ne doivent pas risquer d'être soumis à la pollution de l'environnement. Si les parents ne savent pas garantir ces droits, le gouvernement doit les aider.

LE DROIT DE S'EXPRIMER ET DE PARTICIPER
Un enfant a le droit de dire ce qu'il pense, ce qu'il ressent et ce qu'il souhaite sur toutes les questions qui le concernent. Il faut tenir compte de l'opinion des enfants et aussi penser aux enfants en prenant des décisions qui les concernent. Exprimer son opinion ne veut pas dire que l'interlocuteur doit être d'accord. Mais il doit écouter, réfléchir à l'opinion de l'enfant pour pouvoir prendre une décision.

LE DROIT A UNE IDENTITÉ
Dès sa naissance, chaque enfant a le droit à un nom.
Les enfants ont également le droit d'appartenir à un pays : c'est le droit à une nationalité. Chaque enfant a le droit de connaître ses parents et de vivre avec eux. Même s'il est adopté, un enfant a le droit de connaître ses parents naturels.

LE DROIT À LA VIE PRIVÉE
Chaque enfant a le droit de garder des choses pour lui-même, par exemple son journal intime, sa correspondance, ce qui concerne sa famille ou sa manière de vivre. Personne n'a le droit d'intervenir dans sa vie privée sans son accord, ni de révéler ses secrets à d'autres.

LE DROIT DE SE REPOSER, DE S'AMUSER ET DE SE CULTIVER
Chaque enfant a le droit de se reposer, d'avoir des loisirs et de jouer.
Les enfants aussi le droit de participer à des activités culturelles, comme aller au cinéma, au théâtre, au musée.

Luttons tous pour le respect des droits de chaque enfant

LE DROIT D'ÊTRE INFORME ET D'ALLER A L'ÉCOLE
Tous les enfants ont le droit d'être informés, éduqués et d'apprendre des choses. Les enfants ont le droit d'aller à l'école le plus longtemps possible et de s'y sentir bien. Pour les enfants de moins de 12 ans, l'enseignement doit être gratuit.

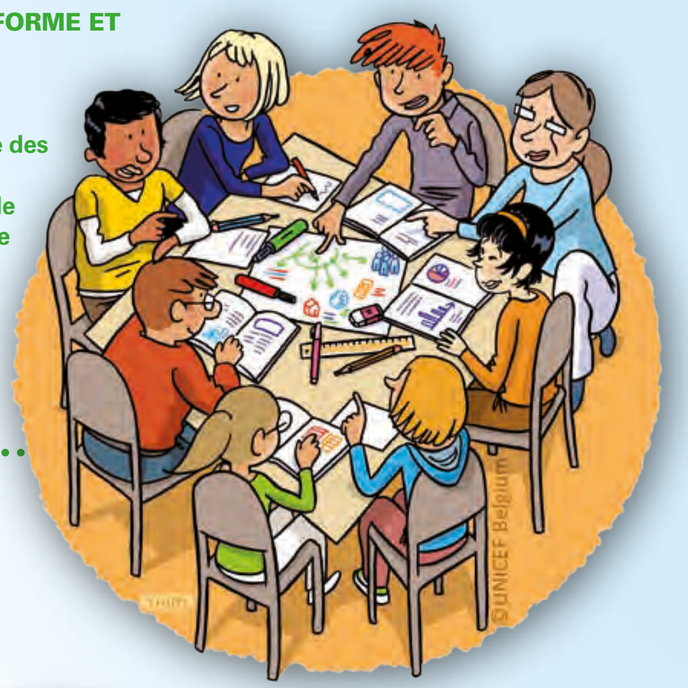

LE DROIT D'AVOIR UNE FAMILLE
Chaque enfant a le droit de vivre avec ses parents ou d'autres membres de sa famille. Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents, excepté lorsque c'est dans leur propre intérêt. Après un divorce, un enfant a le droit d'être en contact avec ses deux parents.

LE DROIT D'ÊTRE EN BONNE SANTÉ
Les enfants ont droit à une alimentation saine, à des soins et à la santé. Si un enfant est malade, il doit pouvoir aller chez le médecin. Les enfants ayant vécu un traumatisme (maltraitance, guerre,…) doivent bénéficier de soins et d'une attention particulière. Chaque enfant porteur d'un handicap a droit à des soins spéciaux.

LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ
Les enfants ont besoin de grandir en toute sécurité et d'être protégés contre les mauvais traitements comme par exemple l'exploitation, la guerre ou la violence. Les enfants qui n'ont plus de famille doivent être accueillis dans un endroit sécurisé.
Les enfants qui travaillent doivent être protégés contre l'exploitation.
Les enfants ne devraient pas combattre dans une armée ou être impliqués dans une guerre.
Un enfant ne peut être emprisonné, ni être enlevé par un de ses parents.

LE DROIT DE SE RÉUNIR
Les enfants ont le droit de se réunir avec d'autres enfants, d'adhérer à une association ou même de mettre en place un club. Se réunir signifie: discuter ensemble, faire connaître son opinion, s'amuser ensemble, faire ensemble quelque chose de constructif en respectant la loi et les droits des autres.

unicef
pour chaque enfant